



Bulletin municipal d'Asnois

Mars 2010 * Bulletin N° 9

Le Mot du Maire

Je tiens tout d'abord à exprimer à l'ensemble des habitants mes regrets de n'avoir pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal. Sachez cependant que tout le conseil et moi-même tenons à vous présenter tous nos vœux pour cette année déjà commencée.

Le paysage municipal est fortement marqué en ce moment par les différentes réformes prévues. L'actualité nous informe régulièrement de ce sujet sans que nous puissions réellement envisager la teneur de ces réformes. Pour ce qui est des communes, il semble acquis qu'elles soient maintenues dans leur état actuel de fonctionnement mais en privilégiant leur regroupement (volontaire) pour former de plus grandes entités. Il devient de plus en plus difficile de faire vivre des communes de moyenne importance comme Asnois du fait de la perte des services publics d'une part et du fait de la baisse des revenus et l'augmentation constante des dépenses de fonctionnement d'autre part. Le désengagement de plus en plus important de l'Etat se fait sentir. Il est certain que dans certains domaines des réformes sont nécessaires ; cependant il convient d'être très attentif à celles-ci car réformer les structures au niveau urbain n'a pas les mêmes conséquences qu'au niveau du rural. Monde rural qui a d'ailleurs déjà payé un lourd tribut. C'est pourquoi, le conseil municipal reste très vigilant et a voté plusieurs motions montrant notre volonté de voir bouger les choses mais en restant très prudent.

Il fait bon vivre dans nos campagnes ! Aussi faut-il permettre de pouvoir continuer à y vivre sans que celles-ci ne deviennent de véritables déserts. C'est en tout cas l'objectif que s'est assigné le conseil municipal en se mobilisant soit sur le développement de nouvelles sources de revenus soit en se montrant garant de structures nécessaires au maintien des communes.

Les travaux projetés

Toiture de la mairie

Voilà plus de 50 ans que la toiture de la mairie n'a pas connu de travaux importants. De ce fait, le temps a fait ses œuvres décrochant ici plusieurs tuiles, ou bien enlevant une faîtière par là. Il est devenu urgent d'intervenir afin de remédier à tous ces problèmes et ne pas occasionner d'autres désordres plus importants. La charpente est intacte et aucune grosse intervention n'est prévue. Les travaux projetés consistent en la réfection de la toiture dans sa totalité en remplaçant les petites tuiles usagées par des neuves, le lattage sera revu. Les eaux de pluie ne sont pas toutes canalisées c'est pourquoi, afin d'assainir l'ensemble du bâtiment, il est prévu de poser des chéneaux tout autour de l'édifice avec récupération de ces eaux dans un réseau pluvial.

Comme bien souvent, des travaux de structure permettent, quand on le peut, d'effectuer des travaux de restauration, redonnant ainsi à l'édifice son cachet original. Pour la mairie, il s'agira de refaire le revêtement des deux chiens-assis (en zinc) permettant de supprimer la maçonnerie qui avait été ajoutée. De plus, l'ancienne cloche qui servait à la fois au presbytère ainsi qu'à la chapelle et à l'école sera restaurée pour la partie maçonnée. Une chaîne sera remise afin de faire tinter à nouveau la cloche et de faire entendre sa tonalité.

La réforme des collectivités territoriales

Depuis plusieurs mois, nous entendons parler de la réforme des collectivités territoriales ainsi que de la réforme de la taxe professionnelle. **Mais quelles conséquences directes peuvent avoir ces réformes pour nos communes ?**

L'une des premières réformes consiste à créer un nouveau statut d'élu qui est celui du conseiller territorial. Celui-ci siégera à la fois au Conseil régional et au Conseil général. Il s'agit pour la loi de faciliter la cohérence et la complémentarité des politiques régionales et départementales et permettre aux responsables locaux - élus, tissu associatif, société civile - d'avoir pour ces deux catégories de collectivités un interlocuteur unique.

Il est également prévu que les conseillers municipaux appelés à siéger au conseil communautaire soient désignés lors des

Le Conseil municipal

Montant HT : **55 057,00 €**

Subventions :

✚ Dotation Globale Equipement :	17 485 €
✚ Communauté de Communes :	15 359 €
✚ Subvention exceptionnelle	
Ministère de l'Intérieur :	2 000 €
✚ FCTVA :	9 023 €
✚ Part communale :	11 190 €

Soit 20 % à la charge de la commune,
*qui seront couverts -sur les conseils de notre
Percepteur- par un emprunt bancaire sur 30 ans.*

Les travaux devraient débuter prochainement.

Après consultation de plusieurs entreprises, c'est la société Pousseaux Bâtiment qui les exécutera.

élections municipales par fléchage. Actuellement, ce sont les conseils municipaux qui en leur sein désignent les représentants de la commune au conseil communautaire. De même, des regroupements de communautés de communes pourront voir le jour, si elles le souhaitent, afin de mutualiser certains équipements.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, la loi de finances pour 2010 supprime cette taxe (sauf pour les énergies nouvelles dont les énergies éoliennes) à compter du 1er janvier 2010 et met en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.

Pour les entreprises, les effets de la réforme seront immédiats.

.../..

Pour les collectivités territoriales, sa mise en œuvre se fera en deux étapes :

- En 2010, les collectivités territoriales percevront le produit de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne pourra pas être inférieur à celui perçu en 2009. Ainsi, les budgets 2010 ne seront pas affectés par la réforme.

- A partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux (la contribution économique territoriale et d'autres ressources fiscales qui consolideront le lien fiscal entre territoires et entreprises tout en préservant la solidarité entre collectivités, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles.

*Face à tous ces projets, le conseil municipal a pris plusieurs délibérations conjointement avec d'autres communes pour **s'élever contre certaines dérives possibles de ces réformes.***

La modernisation de la bureautique

Le matériel de **reprographie** date de plus de 10 ans. En matière de technologie c'est déjà beaucoup ! Il est obsolète voire hors d'usage. C'est pourquoi, le conseil a souhaité se doter d'un nouveau matériel permettant de travailler dans de meilleures conditions.

En ce qui concerne l'**informatique** -avec la réforme de la politique budgétaire, nous serons amenés à traiter de plus en plus sous forme dématérialisée, c'est-à-dire sans papier. Cela est déjà vrai pour la plupart des circulaires qui nous parviennent par le biais d'Internet. Aussi, le renouvellement du matériel informatique

répondant aux nouvelles exigences sera une prochaine étape pour l'exercice 2011 (... si nos finances nous le permettent).

Mais d'ores et déjà, nous avons décidé de faire l'acquisition d'un nouveau **logiciel** qui permettra de gérer le cimetière et les concessions. Le travail de recherche entrepris à ce jour au travers des archives et des titres de concession rendra possible une mise à jour des données ainsi qu'un travail au plus près et dans l'intérêt des familles asnoisiennes.

Les affouages 2010

Dans les Réserves, aux Echards -
Rappel des délais :

- * abattage et enstérage : avant le **15 avril 2010**
- * débardage : avant le **15 octobre 2010**

Nous vous demandons d'emprunter le chemin balisé pour accéder à vos parcelles afin de protéger la plantation des jeunes hêtres :
prenons soin de nos bois.

La Fleur du Nivernais et les éoliennes

19 septembre 2009 :



Visite du parc éolien du Pays de Seine (20 kilomètres au Nord-Ouest de Dijon) : La Société Eole-Res a invité la population intéressée à se rendre sur le site éolien

du Pays de Seine qu'elle a développé et construit ; un car avait été affrété à cet effet et une quarantaine d'habitants des communes concernées (Tannay, Asnois, Amazy, Saint-Germain des Bois et Talon) ont pu voir et constater par eux-mêmes l'impact de ces constructions. Les experts d'Eole-Res, mais aussi

Philippe Nolot, Christophe Deniaux et les Maires des différentes communes ont pu ainsi répondre à toutes les questions techniques et de répercussion sur le paysage, la faune, la flore

4 novembre 2009 :

Réunion publique à la Mairie d'Asnois, relayée par la presse, pour une présentation large et complète du projet par plusieurs représentants d'Eole-Res, Philippe Nolot et Christophe Deniaux, entouré de l'équipe du conseil municipal. Toutes les questions environnementales et techniques ont été abordées.

Début novembre 2009 :

Installation sur le site du mât de mesure de 105 mètres qui permettra une évaluation précise de la vitesse des vents, leur force et leur orientation moyenne.

.../...

26 novembre 2009 :

Le conseil municipal d'Asnois vote à l'unanimité l'autorisation du permis de construire ainsi que la promesse de bail de 60 mois qui accorde l'exclusivité à la Société Eole-Res ; elle sera suivie, devant notaire, d'un bail emphytéotique de trente ans.

Rappel du calendrier envisagé :

L'étude de *faisabilité* presque achevée, place au *développement* qui se poursuivra en 2010 : expertises sur la faune, la flore ; études paysagères, patrimoniales, techniques et d'impact. En 2011 suivront l'*instruction du permis de construire*, l'*enquête publique* et la *décision du préfet de la Nièvre*. La **construction** des éoliennes pourrait débuter en 2012.

*Ainsi que vous avez pu le constater, nous avons fait tout notre possible pour vous donner une **très large information** sur ce projet important pour notre commune. Au moment de notre engagement, nous avons souhaité une **concertation ouverte et complète**.*

Rappelons que pour Asnois, 13 parcelles sont concernées dans les Grands Bois. Il n'y aura pas d'éolienne dans les Réserves.

Nouvelle entête pour le courrier de la mairie

Au fil du temps, la mairie d'Asnois a connu plusieurs types d'entête pour son courrier. Le dernier en date arrivant à épuisement, il nous a paru opportun d'en changer et de le moderniser. La couleur faisant son apparition dans les modes d'édition, nous avons donc créé notre logo en collaboration étroite avec Bernard Cougnot et Mady Plaisance.

(Vous retrouverez également ce logo en tête de ce bulletin dont nous avons aussi essayé de « rajeunir » la présentation).



Vous reconnaîtrez les éléments qui peuvent symboliser Asnois : son église, sur fond de Sermentole, au pied de l'Yonne. Enfin, une grappe de raisin qui rappelle le passé viticole de la commune et son expansion actuelle.

Vie de la Commune

Le fleurissement de notre commune

Le concours du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne pour le fleurissement du village et des particuliers a récompensé cette année :

 Véronique GARNIER,
 Jeannette GOBILLOT,
 Martine GOBY,
 et Mireille SIMEON.



Nous leur présentons toutes nos félicitations et les remercions de contribuer -avec autant de talent- à l'embellissement de notre village.

Un jeune asnoisien très prometteur

Après avoir remporté le concours départemental du **Meilleur Apprenti de France** (MAF), Thibault Guillien, 17 ans, vient de représenter la Nièvre au concours régional et d'accéder à la 2^e place.

Thibault prépare le CAP de boucherie. Il semble avoir trouvé le métier de ses rêves : il est vrai qu'il est

« tombé tout petit dans la potion » : son père, Pascal, est également boucher et avec Patricia, sa mère, ils tiennent tous les deux une charcuterie à Clamecy.

Nous te félicitons, Thibault, et te souhaitons encore de nombreuses réussites comme celle-ci.

Le parrainage des arbres

A ce jour, une quinzaine d'asnoisiens ont demandé à parrainer de jeunes arbres qui ont été plantés sur l'Esplanade de l'Eglise et au Petit Pâtis : tilleuls, érables, noyers ... La souscription reste ouverte encore quelque temps (40 € pour un arbre).

Aux beaux jours -et autour d'un verre- nous aurons le plaisir de remettre un certificat de parrainage aux marraines et parrains.

D'ici là, un grand merci à toutes et à tous !

Le carnet d'Asnois

Ils nous ont quittés

Le 24 novembre 2009

Julien RODRIGUEZ (24 ans)

Enfant du pays, sa disparition tragique a plongé notre village dans une profonde tristesse.
Nous redisons à sa famille et à ses proches toute notre sympathie et notre affliction.

Le 13 décembre 2009

Nous déplorons également le décès de l'acteur **Dominique ZARDI** (79 ans)

Figure familière et incontournable du cinéma français qui a tourné dans plus de 600 films, signés notamment Claude Chabrol, Jean-Pierre Mocky et Pierre Granier-Deferre, Dominique Zardi était un familier d'Asnois par ses attaches familiales, Simone et Marcel Léger, belle-sœur et beau-frère.
Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

<http://asnois.free.fr> ... connaissez-vous ?

Notre ami, Bernard Cougnot, vient de faire un très beau cadeau à notre Commune : un site internet totalement dédié à Asnois : <http://asnois.free.fr>. Une mine d'informations, une richesse de documents, de souvenirs ... pour tous les asnoisiens, jeunes et moins jeunes, qui retrouveront avec bonheur des traces de notre histoire, des explications sur notre patrimoine, mais aussi des précisions pratiques sur la vie actuelle de la commune. Ce sont des dizaines et des dizaines de cartes postales anciennes et d'aujourd'hui, des photos de classe, des photos et des vidéos de mariages, de fêtes : 14 juillet, Comices, Saint-Loup,

Saint-Vincent ... qui nous rappellent à toutes et à tous des moments bien sympathiques de notre vie. Bernard explique avoir « *entrepris la création de ce site, avec la volonté de rassembler la mémoire collective de la commune, bien précieux qui, dans les temps actuels de notre vie moderne plutôt individualiste, risque de s'éparpiller et de disparaître à jamais* ».

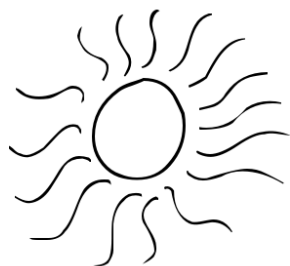
Un grand merci à Bernard pour cet immense travail et surtout toutes nos félicitations pour la belle réussite de ce site.

A consommer et à parcourir dans tous les sens sans modération !

Asnois ... février 2010, après le blizzard

Un petit clin d'œil -toujours de notre ami Bernard- ...

... en vous souhaitant un printemps plein de soleil !



Asnois



...

au bon vieux temps !

Sur la photo parue dans le dernier bulletin,
avez-vous su identifier les visages de ce mariage asnoisien ?

Maurice Gresle	Hélène Leys née Léger	Lucien Vigoureux	Marie- Thérèse Goujat	Marcel Robin	Jeannette Marc	Louis Marc	Noëlle Tambour	Robert Gresle	Monique Bromont
Octave Gaudé	Blanche Gaudé	Madame Péloille	Emilie Girard née Gresle	Robert Léger	Germaine Léger née Marc	Monsieur Bromont	Maryse Martin épouse Bromont	Marie- Louise Cougnot	
Marcel Léger	Grand-Mère Léger	Georges Léger	Berthe Léger	Fils Bromont	Ginette Gaudé	Marcel Tambour	Germaine Marc	Michel Péloille	Marie Tambour née Marc

Il s'agissait du mariage de Robert Léger & Germaine Marc en 1944

Profitons également de cette occasion pour rappeler que Georges Léger (au premier rang, 3^e à gauche), père du marié, fut un héros de la guerre (14/18), médaillé militaire avec palmes, Commandeur de la Légion d'Honneur et Grand Invalide de Guerre.

Et maintenant, saurez-vous reconnaître les participants à ce traditionnel voyage annuel asnoisien ?

